



MINISTÈRE  
DE L'EUROPE  
ET DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Partenariats de la France *dans* *l'Indopacifique*

# Avant-propos du Ministre



Parce que la France est fière d'être une nation de l'Indopacifique, où vivent plus d'un million et demi de nos concitoyens d'outre-mer et où nous maintenons une présence militaire significative, et parce qu'une part croissante des défis géopolitiques, sécuritaires, environnementaux et commerciaux du monde d'aujourd'hui se jouent dans ce vaste espace, le président de la République, M. Emmanuel Macron, a fait du renforcement de nos partenariats dans la zone l'une des priorités de notre action internationale.

Parce que l'Indopacifique devient le nouveau centre de gravité stratégique mondial, marqué par une polarisation des tensions, nous y défendons des principes – de liberté, d'ouverture et d'inclusivité – et une méthode – la coopération multilatérale, dans un cadre fondé sur le respect du droit et des principes démocratiques.

Parce que cet espace se heurte à l'urgence du dérèglement climatique, de l'érosion de la biodiversité et de la crise pandémique, nous sommes résolus à agir, en lien avec nos partenaires de l'Indopacifique, par des projets concrets, tendant à renforcer la résilience de nos économies et des systèmes de santé, à réduire le risque des catastrophes naturelles et à diversifier nos chaînes de valeur.

Notre vision de l'Indopacifique s'ordonne à un objectif de stabilité et de développement. Elle n'en est pas moins informée par une exigence de lucidité. Aux côtés de nos partenaires européens, nous considérons en effet la situation régionale sans exclusive, mais aussi sans naïveté. Au-delà de toute logique de blocs, nous entendons donc porter jusque dans l'Indopacifique l'ambition d'une troisième voie pour répondre aux bouleversements actuels avec toutes les puissances de bonne volonté.

Notre stratégie pour un espace indopacifique inclusif s'articule autour de quatre piliers, présentés par le président de la République à Sydney en mai 2018.

- Nous voulons nous engager davantage dans le règlement des crises régionales, dans la sécurisation des principales voies de navigation et dans la lutte contre le terrorisme, y compris le financement du terrorisme, la radicalisation et la criminalité organisée.
- Nous voulons renforcer les liens qui nous unissent aux pays de la région sur la base de visions convergentes et d'intérêts partagés (notamment, avec l'Australie, la Corée du Sud, l'Inde, l'Indonésie, le Japon, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, Singapour et le Vietnam), tout en approfondissant notre relation avec la Chine, dans le cadre stratégique qui est désormais celui des Européens.
- Nous voulons intensifier notre mobilisation auprès des organisations régionales, en commençant par l'ASEAN, qui a vocation à demeurer au cœur

de la construction d'une Asie multipolaire, et dont nous sommes désormais partenaire de développement, ainsi qu'au sein de l'Association des États riverains de l'océan Indien, de la Communauté de l'océan Indien, de la Communauté du Pacifique et du Forum des îles du Pacifique.

- Nous voulons agir pour la promotion des biens communs mondiaux – le climat, l'environnement et la biodiversité, mais aussi la santé, l'éducation, le numérique et les infrastructures de qualité – en nous appuyant sur un engagement accru de l'Union européenne. Nos projets portent notamment sur la sécurité maritime, l'environnement, la gouvernance des océans et la protection des ressources marines, la coopération universitaire et la recherche, et le renforcement de la connectivité.

De nos collectivités de l'océan Indien et du Pacifique, dont nous souhaitons renforcer l'intégration régionale, aux instruments de coopération européens que nous travaillons à actionner dans la perspective de la présidence française du Conseil de l'Union européenne au premier semestre 2022, en passant par nos entreprises, qui ont reconnu depuis longtemps le potentiel de croissance qu'offrent les marchés de la zone, et, bien sûr, notre réseau de postes diplomatiques et consulaires, d'opérateurs, d'établissements d'enseignement supérieur et d'instituts de recherche, nous continuerons donc à mobiliser l'ensemble des leviers dont nous disposons pour développer les partenariats très denses que nous avons noués avec les grands pays et les grandes organisations de l'Indopacifique.

Cette présentation en témoigne : nos liens dans l'Indopacifique sont denses et remarquables par les avancées concrètes auxquelles ils ont déjà donné lieu. Vous pouvez compter sur nous pour les faire vivre et les approfondir avec une détermination encore accrue. >>>

### **Jean-Yves Le Drian**

Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères de la République française





Lancée en mai 2018 par le président de la République à Sydney (discours de Garden Island), la stratégie française pour l'Indopacifique est devenue une des priorités de l'action internationale de la France. Trois ans plus tard, la mise en œuvre de cette stratégie a commencé à produire des résultats tangibles et des avancées importantes dans les engagements français dans la zone.



# 1. Les partenariats stratégiques de la France dans l'Indopacifique

*Les actions de la France dans le cadre de sa stratégie pour l'Indopacifique s'appuient sur les grands partenariats qu'elle a développés avec les pays affinitaires de la zone et avec l'ASEAN, sur la base d'une vision partagée des enjeux et des réponses à apporter.*

## **PARTENARIAT AVEC L'INDE**

Les relations bilatérales entre l'Inde et la France se sont considérablement renforcées depuis le lancement du partenariat stratégique bilatéral en 1998. L'approfondissement des grands axes du partenariat (défense, nucléaire, spatial notamment) s'est accompagné dans une période plus récente d'une progression rapide de la coopération bilatérale dans l'Indopacifique, notamment en matière de sécurité maritime (coopération entre les deux Marines et exercices conjoints), d'énergies renouvelables (l'Alliance solaire internationale, initiative franco-indienne dont les deux pays assurent la présidence) et de lutte contre la pollution des océans.

La pêche illégale, l'économie bleue et la gouvernance des océans, l'assistance humanitaire postcatastrophe, sont des thématiques sur lesquelles la France et l'Inde vont également engager des actions communes, en particulier dans le cadre des organisations régionales de l'océan Indien (Indian Ocean Rim Association (IORA) et Commission de l'océan Indien (COI)). La France a rejoint l'IORA en décembre 2020, et l'Inde

dispose depuis mars 2020 d'un statut d'observateur à la COI.

## **PARTENARIAT AVEC L'AUSTRALIE**

L'Australie, qui entretient des liens étroits avec les collectivités de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française, est un partenaire essentiel de la France dans l'Indopacifique. Le partenariat stratégique avec Canberra s'appuie sur une coopération de sécurité et de défense très dense, structurée par le choix en 2016 de Naval Group pour la construction des futurs sous-marins australiens. Les forces armées des deux pays participent à de nombreux exercices militaires conjoints pour développer leur interopérabilité, et un dialogue bilatéral de sécurité nationale a été mis en place en 2019.

Les actions communes dans le Pacifique Sud se sont renforcées : lutte contre la pêche illégale au sein du Pacific QUAD (avec la Nouvelle-Zélande et les États-Unis), renforcement de la réponse aux catastrophes naturelles par le biais de l'accord FRANZ (France, Australie, Nouvelle-Zélande) et protection de l'environnement, notamment à travers l'Initiative Kiwa (voir p. 12). Elles favorisent l'intégration régionale des collectivités territoriales françaises du Pacifique.

Le partenariat s'est récemment étendu à l'océan Indien où la France et l'Australie coopèrent étroitement au sein de forums régionaux tels que l'IORA ou l'Indian Ocean Naval Symposium (IONS).

## **TRILOGUE FRANCE-INDE-AUSTRALIE**

Les trois pays se sont entendus pour engager des coopérations dans ce format à trois, réuni d'abord au niveau des secrétaires généraux des ministères des Affaires étrangères (septembre 2020), concrétisant ainsi une des initiatives lancées par le président de la République à Sydney en mai 2018. Trois domaines privilégiés d'actions communes ont été identifiés :

- **la sécurité maritime :**  
approfondissement du partage d'informations, coopération en matière d'assistance humanitaire et de réponse aux catastrophes ;
- **la gestion des ressources marines et l'environnement :** lutte contre la pêche illicite et non déclarée, pollution marine et déchets plastiques, projets conjoints dans le cadre de l'[Alliance solaire internationale](#) ;
- **l'approfondissement de la coopération au sein des organisations multilatérales,** par exemple dans la perspective de la présidence indienne du G20 en 2023.

## **PARTENARIAT AVEC LE JAPON**

La relation franco-japonaise se caractérise par un dialogue politique étroit et des coopérations structurées dans un large éventail de domaines. Témoin de cette dynamique, le partenariat stratégique bilatéral, établi en 1995, a été rehaussé en 2013 au rang de partenariat d'exception.

Le renforcement de la coopération franco-japonaise dans l'espace indopacifique est le premier objectif fixé par la feuille de route bilatérale adoptée en juin 2019 à l'occasion du déplacement du président de la République au Japon. Elle instaure un partenariat dans l'Indopacifique, dans quatre domaines prioritaires :

- la sécurité maritime ;
- le climat, l'environnement et la biodiversité ;
- les infrastructures de qualité ;
- la santé.

Cet agenda se traduit concrètement par des exercices militaires conjoints, des projets communs entre les deux agences de développement (AFD et JICA), notamment en faveur du renforcement des infrastructures ou de l'adaptation au changement climatique. En Asie du Sud-Est, la France et le Japon travaillent ensemble sur la prévention des catastrophes naturelles ainsi que sur la fourniture en eau ou en énergie.

La mise en œuvre de ce partenariat repose également sur le dialogue maritime global franco-japonais, dont la première édition a eu lieu le 29 septembre 2019 à Nouméa, et sur le mémorandum de coopération adopté par l'AFD et JICA en juin 2019. •

# 2. Le partenariat avec l'ASEAN

*Compte tenu de la place centrale qu'occupe l'ASEAN dans l'espace indopacifique, l'intensification des relations avec l'Association et les pays membres est une des priorités de la stratégie française. Elle s'est traduite également par l'établissement de partenariats stratégiques ou renforcés avec trois pays de l'ASEAN : l'Indonésie en 2011, Singapour en 2012 et le Vietnam en 2013.*

## **LA FRANCE, PARTENAIRE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ASEAN**

Avec son nouveau statut de « partenaire de développement », la France s'est engagée à approfondir sa relation avec l'ASEAN. Lancé officiellement le 4 mars 2021, ce partenariat couvrira de nombreux domaines dont celui des biens publics mondiaux, comme la santé ou l'environnement.

Ce nouveau cadre mettra en valeur le rôle joué par tous les opérateurs et instituts de recherche français en Asie du Sud-Est, à commencer par l'AFD. Pour la période 2015-2020, l'agence a conduit 170 projets dans la région pour un engagement total de 3,7 milliards d'euros. Il offrira également aux entreprises françaises des opportunités dans les secteurs couverts par le partenariat, en particulier l'énergie, la santé, les transports, la ville durable,

la gestion de l'eau et l'économie numérique. Au plan institutionnel, enfin, le partenariat permet à la France d'être plus étroitement associée aux initiatives-cadre de l'ASEAN, comme l'Asean Comprehensive Recovery Network (ACRF), l'Initiative pour l'intégration de l'ASEAN (IAI) ou encore le Réseau des *smart cities*.

La France a décidé d'accroître ses moyens et sa présence auprès de l'organisation en plaçant un expert technique international (ETI) auprès du Secrétariat de l'ASEAN. Afin de faciliter la bonne mise en œuvre du partenariat de développement, il aura pour mission principale d'identifier les projets et de participer à leur réalisation, de les valoriser auprès du Secrétariat et des pays membres, et d'informer les réseaux français des initiatives auxquelles la France pourrait apporter une valeur ajoutée.

Les projets et les actions engagées témoignent de la diversité des actions menées par la France dans la zone. Celles-ci couvrent, en plus de ceux déjà mentionnés, les domaines suivants : l'économie bleue, la biodiversité, la recherche vaccinale, la formation technique et professionnelle, l'économie verte et circulaire, la connectivité et les infrastructures durables, le soutien aux PME, la sécurité (notamment la cybersécurité et la lutte contre la criminalité transfrontalière), la gestion des catastrophes, les droits de l'homme, le tourisme et la culture.

## **L'ACTION DE L'AFD EN ASIE DU SUD-EST**

Au-delà de la coopération bilatérale avec chaque pays membre, l'AFD finance également des projets régionaux. Ainsi est en cours un projet de protection des hotspots de biodiversité au Cambodge et au Laos. Un autre projet concerne la surveillance épidémiologique liée au changement climatique (seconde phase initiée en 2018 de lutte contre la dengue et la leptospirose), auquel une composante de soutien à la riposte à la pandémie de la COVID-19 a récemment été intégrée. Autre exemple, l'AFD mène une collaboration étroite avec la Mekong River Commission, notamment au travers d'un projet pour la mise en place d'un réseau de collecte et de transmission de mesures hydrométéorologiques en temps réel.

L'AFD participe aux côtés d'autres bailleurs au programme Energy Transition Partnership, lancé pendant le One Planet Summit de 2017, qui vise à accélérer la transition énergétique en Asie du Sud-Est en favorisant le développement d'infrastructures durables et d'énergies renouvelables dans la région.

L'AFD envisage, par ailleurs, de financer un projet d'amélioration de la qualité de l'air dans les villes ou provinces de plusieurs pays d'Asie du Sud-Est, avec une dimension de plaidoyer auprès de l'ASEAN pour la prise en compte des problématiques de qualité de l'air dans les politiques publiques à l'échelle régionale.

Enfin, l'AFD a rejoint il y a un an, pour ses débuts, l'ASEAN Catalytic Green Finance Facility (ACGF), une initiative de l'ASEAN et de la Banque asiatique de développement (BAD) qui vise à générer plus d'un milliard de dollars d'investissements dans des infrastructures vertes en Asie du Sud-Est.

## **LA PRIORITÉ ACCORDÉE À LA SANTÉ**

La santé est une priorité dans les actions que la France mène en Asie du Sud-Est, où elle dispose, notamment avec l'Institut Pasteur, de pôles d'excellence en recherche et en formation sur les maladies émergentes et ré-émergentes. Un projet FSPI (Fonds de solidarité pour les projets innovants, qui permettent de mener des actions à impact rapide au bénéfice immédiat des populations locales) dans le domaine de ces maladies est mis en place dans la région. Il met en œuvre l'approche One Health, qui aborde les questions de santé humaine, animale et environnementale de manière coordonnée et intégrée. Cette initiative doit aider à comprendre et prévenir le développement des maladies infectieuses dans le but de mieux informer les décideurs politiques et de renforcer la capacité à prévenir et à répondre aux futures crises sanitaires.

Ce FSPI, qui s'inscrit dans le cadre du partenariat de développement avec l'ASEAN, concernera l'ensemble des pays de la région. •

# 3. Le renforcement de l'engagement de l'Union européenne dans l'Indopacifique

*Les transformations en cours dans cette région du monde affectent directement la prospérité et la sécurité des pays de l'Union européenne (UE), ainsi que ses intérêts stratégiques. L'UE a donc choisi de définir sa propre approche de l'Indopacifique.*

## **UNE STRATÉGIE EUROPÉENNE POUR L'INDOPACIFIQUE**

L'UE est déjà très présente dans la zone (commerce et investissement, développement et assistance humanitaire, promotion des normes notamment). Son engagement est perçu de manière positive, et ses grands partenaires dans la région - l'Inde, le Japon, l'Australie, l'ASEAN et aussi les États-Unis - attendent d'elle qu'elle s'engage plus fortement pour contribuer à la paix et à la stabilité dans la zone, et dans la promotion d'un multilatéralisme fondé sur le droit.

À l'initiative de la France et d'autres pays membres, comme l'Allemagne et les Pays-Bas (qui ont eux-mêmes adopté en 2020, à titre national, des lignes directrices pour l'Indopacifique), des discussions ont été initiées au sein de l'UE en vue de l'adoption d'une stratégie européenne ambitieuse pour l'Indopacifique, permettant de mobiliser l'ensemble des instruments européens. Cette réflexion a permis de préfigurer une stratégie européenne inclusive, qui pourrait reprendre parmi ses priorités le multilatéralisme, les enjeux globaux (climat, développement durable, gouvernance des océans, santé), la sécurité, le commerce, la connectivité, la recherche et l'innovation. Cette stratégie pourrait être adoptée d'ici la fin de l'année.

L'Indopacifique constituera également une priorité de la présidence française du Conseil de l'Union européenne au premier semestre 2022.

## **LE PARTENARIAT STRATÉGIQUE DE L'UE AVEC L'ASEAN**

L'UE et l'ASEAN, qui célèbreront en 2022 le 45<sup>e</sup> anniversaire de leur relation bilatérale, ont franchi le 1<sup>er</sup> décembre 2020 une nouvelle étape en élevant leur relation au niveau d'un partenariat stratégique.

Le partenariat stratégique marque un engagement commun à tenir des sommets réguliers au niveau des dirigeants. Fondé sur des valeurs et principes partagés – le respect du droit international, la promotion du multilatéralisme et le renforcement de la coopération des deux parties –, il identifie cinq grandes priorités :

- **la coopération sanitaire**, incluant la vaccination (l'UE a annoncé un « paquet » de plus de 800 millions d'euros à destination des pays de l'ASEAN) ;
- **la promotion d'un commerce fondé sur des règles** et une attention particulière portée au développement durable ;
- **la promotion d'une connectivité durable** et basée sur des règles (adoption de la déclaration conjointe sur la connectivité lors de la 23<sup>e</sup> réunion ministérielle de décembre 2020) ;
- **la promotion d'un multilatéralisme effectif** et d'un ordre international fondé sur les règles ;
- **la sécurité**, notamment sur les enjeux non traditionnels (sécurité maritime, cybersécurité, lutte contre le terrorisme).

# 4. Les actions de la France dans le Pacifique

*La France, seul État membre de l'UE disposant de territoires dans le Pacifique, a renforcé son engagement aux côtés de ses partenaires et des acteurs océaniques pour répondre aux défis qui se posent dans cette région. Le Pacifique est une composante essentielle des coopérations développées avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Les territoires de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française sont membres de plein exercice du Forum des îles du Pacifique (FIP), principale organisation internationale du Pacifique, Wallis et Futuna étant membre associé. Les trois collectivités siègent à part entière aux côtés de l'État français dans les autres organisations régionales, CPS et PROE.*

## **ÉLARGISSEMENT DU MANDAT DE L'AFD**

Le mandat d'intervention de l'AFD dans le Pacifique a été élargi une première fois en 2018 aux projets régionaux dans le secteur de l'adaptation au changement climatique et à la biodiversité. Une nouvelle modification du mandat a été décidée en mars 2021 pour l'étendre au secteur de l'atténuation au changement climatique en prêts et/ou en dons. Dans

le cadre de son nouveau mandat, l'AFD pourra conduire ou participer à des projets bilatéraux et non plus seulement régionaux.

Elle sera ainsi en mesure d'accroître de manière significative ses engagements dans la zone et de mieux répondre aux besoins en matière de développement. Elle pourra coopérer plus étroitement avec d'autres bailleurs bilatéraux, comme l'Australie, le Japon, la Nouvelle-Zélande ou l'Inde, et multilatéraux, comme la Banque asiatique de développement, la Banque mondiale ou l'Union européenne.

## **L'INITIATIVE KIWA**

Kiwa est une initiative multi-bailleurs, annoncée lors du One Planet Summit de décembre 2017 et lancée officiellement en février 2020. Dotée d'une enveloppe de 35 millions d'euros sur cinq ans en subventions, elle est mise en œuvre par l'AFD et couvre 19 États et territoires insulaires du Pacifique particulièrement vulnérables aux effets du dérèglement climatique. L'Initiative Kiwa rassemble, au sein de sa gouvernance, cinq bailleurs internationaux (l'Australie, le Canada, la France, la Nouvelle-Zélande et l'Union européenne), deux organisations régionales (CPS, PROE), une organisation internationale (UICN) ainsi que des représentants des États et territoires insulaires du Pacifique autour d'un objectif commun : la protection de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique via l'utilisation de « solutions fondées sur la nature » en Océanie. L'Initiative permet également pour la première fois dans la région de

soutenir des solutions communes mises en œuvre dans les territoires français et les États insulaires du Pacifique.

## **LE MÉCANISME FRANZ**

La France déploie des moyens militaires dans le Pacifique à partir de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française avec les FANC (Forces armées de la Nouvelle-Calédonie) et les FAPF (Forces armées en Polynésie française). En étroite coordination avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, les forces françaises sont mobilisées notamment pour répondre aux catastrophes naturelles qui frappent la région dans le cadre du mécanisme FRANZ.

Ce mécanisme s'est imposé comme un outil efficace alors que la fréquence et l'intensité des catastrophes s'accroissent en raison des bouleversements climatiques, dont les États insulaires du Pacifique sont les premières victimes. Il a été activé à de nombreuses reprises depuis sa création, la dernière fois en avril 2020 après les destructions massives causées par le passage du cyclone *Harold* au Vanuatu et aux Fidji. La France a ainsi livré 25 tonnes d'aide humanitaire à l'occasion de plusieurs opérations réalisées en un temps record et malgré les difficultés dues à l'épidémie de COVID-19 et à la fermeture des frontières.

## **LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE**

La France et la Communauté du Pacifique (CPS) ont conclu le 28 janvier 2021 un partenariat de coopération, signé par

le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères et le directeur général de la CPS. La France est membre-fondateur de la CPS, la plus importante organisation technique et scientifique intergouvernementale du Pacifique. Forte de 26 membres, dont les 3 collectivités territoriales françaises, qui bénéficient des programmes et du soutien de la CPS, elle est basée à Nouméa. Son caractère bilingue constitue un instrument de rayonnement pour la francophonie, ainsi que pour l'intégration de la Nouvelle-Calédonie dans son environnement océanien.

Ce nouveau cadre de partenariat permettra de renforcer les actions communes et multilatérales dans les quatre domaines prioritaires que sont la santé publique, le changement climatique, l'océan et la gestion durable des ressources naturelles, et contribuera à la promotion de valeurs communes dont l'égalité entre les femmes et les hommes. Il bénéficie de la mobilisation de l'expertise française dans le Pacifique (organismes basés sur les territoires français, tels que les Instituts Pasteur et Louis Malardé, l'IRD, le CIRAD, l'IAC, le CRILOBE sur les coraux).

La CPS a par ailleurs été le canal privilégié de l'aide apportée aux États insulaires du Pacifique dans la lutte contre la COVID-19, avec l'octroi d'une subvention complémentaire de 2 millions d'euros, via l'AFD, au réseau océanien de surveillance de la santé (ROSSP) au début de la crise sanitaire. •

# 5. Les actions de la France dans l'océan Indien

*L'océan Indien occupe une place de plus en plus importante dans la stratégie française pour l'Indopacifique, comme l'a souligné le président de la République lors de son déplacement à La Réunion en octobre 2019 (cf. le [discours « Choose La Réunion »](#)).*

*Deux territoires français, La Réunion et Mayotte (1 million de ressortissants) se trouvent dans la zone, dans laquelle la France a également développé une empreinte économique diversifiée. Des déploiements réguliers de la Marine nationale y sont organisés.*

## **LA COMMISSION DE L'OCÉAN INDIEN (COI)**

La COI est la seule organisation politique du sud-ouest de l'océan Indien et la seule organisation africaine dont la France soit membre. Son potentiel politique est important pour le développement d'actions régionales et pour l'intégration régionale des collectivités et territoires d'outre-mer. La COI a fait preuve de résilience face à la pandémie, maintenant son calendrier institutionnel et apportant aux États membres une aide financée par l'AFD. Le secrétaire général, le Français Velayoudom Marimoutou, est chargé de mettre en œuvre la réforme adoptée en mars 2020, qui vise à renforcer le rôle de

la COI. L'admission de l'Inde et du Japon comme membres observateurs en 2020 est de nature à favoriser des coopérations accrues avec ces deux partenaires.

La présidence française de la COI 2021-2022 commence au moment opportun afin de sauvegarder la coopération régionale dans l'océan Indien après les ruptures consécutives à la pandémie. L'objectif de la présidence française est le redémarrage de la coopération régionale, en dépassant son niveau antérieur, sous l'intitulé dynamique « un océan Indien post-COVID ». Cette reprise passe par une action alliant environnement et économie dans l'approche « économie bleue », qui répond également aux défis du climat et de la santé. Enfin elle s'inscrit dans un contexte favorable pour la France dans l'océan Indien : adhésion à l'Indian Ocean Rim Association (IORA) et présidence en 2021 de l'Indian Ocean Naval Symposium (IONS) notamment.

## **L'INDIAN OCEAN RIM ASSOCIATION (IORA)**

La France a adhéré en décembre 2020 à l'IORA, qui regroupe les États riverains de l'océan Indien, de l'Afrique du Sud à l'Australie, autour d'une structure légère et de projets concrets, notamment dans les domaines de l'environnement et du développement durable. Ses groupes de travail visent des secteurs précis, comme l'économie bleue. La Réunion pourra accueillir, lorsque les circonstances le permettront, une session de ce groupe pour valoriser l'expertise française sur la

biodiversité et sa protection. La France travaille également avec d'autres États membres pour développer dans le cadre de l'IORA un projet régional contre la pêche illégale.

La COI et l'IORA partagent des valeurs et des objectifs et la France s'attachera, pendant sa présidence de la COI et en tant que membre de l'IORA, à favoriser le dialogue entre leurs secrétariats et des échanges d'expertise. L'action de la COI peut inspirer les travaux de l'IORA qui doit relever, elle aussi, le défi du rebond des coopérations dans l'espace indien.

Plusieurs initiatives dépassent le cadre de la COI et pourront intéresser l'IORA à une phase ultérieure : le programme de mobilité, notamment d'échanges universitaires, reprenant le concept d'« Erasmus de l'océan Indien » proposé par le président de la République ; le réseau élargi des hommes d'affaires de l'océan Indien qui était une autre de ses propositions ; la construction d'un dispositif régional contre les risques majeurs. Initialement, elles s'étendront aux pays de la COI et au littoral africain. L'Inde pourra également s'y associer. •

  
**Ministère de l'Europe  
et des Affaires étrangères**

37 quai d'Orsay  
75007 Paris

[diplomatie.gouv.fr](http://diplomatie.gouv.fr)